



Digne-les-Bains, le 14 septembre 2016

**VIGILANCE ORANGE,  
Orages, Pluie-Inondation, Crue du Var**

Météo France a placé le département des Alpes-de-Haute-Provence en vigilance **ORANGE** « **orages, pluie-inondation** » mercredi 14 septembre 2016 en soirée et dans la nuit de mercredi à jeudi avec une fin d'événement jeudi 15 septembre à 6h00.

Ce passage sera caractérisé par des orages peu durables mais violents avec une forte activité électrique et de très fortes intensités pluvieuses pouvant atteindre 100 mm/h.

De plus, ces précipitations abondantes ont une incidence sur les cours d'eau, en particulier le Var amont et ses affluents qui passent ce jour en « vigilance jaune crues ». Les niveaux de débordement ne devraient pas être atteints, mais les variations rapides de hauteurs nécessitent une vigilance particulière pour les activités saisonnières exposées.

Conséquences possibles orage :

- Ces violents orages sont susceptibles de provoquer localement des dégâts importants notamment sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conséquences possibles pluie-inondation :

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- Des cumuls importants de précipitations sur de courte durée peuvent localement provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes »
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Contact presse : Régine CASANOVA - 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Aussi, le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence **appelle à la plus grande vigilance** et vous recommande de prendre toutes les mesures nécessaires de prévention en vue de cet épisode orageux, particulièrement pour ce qui concerne les activités de sports nautiques et de promenades ou de randonnées.

Rappel des recommandations en cas d'orage :

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les promenades en forêt et les sorties en montagne.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Rappel des recommandations en cas de pluie-inondation :

- Si vous habitez en zone habituellement inondable, tenez-vous informés, suivez les consignes de sécurité, souciez-vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées.
- Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux.
- Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure et soyez vigilants.
- Évitez, si possible, le réseau routier secondaire.
- Soyez prudents face aux conditions de circulation pouvant être difficiles.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
- Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.

Pour connaître l'évolution de la situation, vous pouvez consulter le bulletin de Météo France sur le site internet **<http://france.meteofrance.com>** ou en appelant le **32 50**.